



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 juin 2019
3. Assermentations
4. A. Préavis 2019/03 – « Règlement communal sur la gestion des déchets »  
B. Rapport de la commission
5. A. Préavis 2019/04 – « Arrêté d'imposition 2020 »  
B. Rapport de la commission de gestion
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles

\* \* \* \* \*

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents. La lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 95 membres du Conseil général, 55 sont présents et le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 27 juin 2019

PATRICIA DUMAS, demande si Gaël Manigley peut être à la fois 2<sup>ème</sup> vice-président et suppléant de la commission de gestion et des finances. Le Président répond qu'il a vérifié et confirme que c'est conforme selon le règlement du conseil.

YVAN CHERPILLOD : une erreur s'est glissée dans le texte sous les communications municipales au chapitre « forêts ». C'est la forêt qui a souffert du chaud et non le chablis.

**Décision :** Le PV du 27 juin 2019 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

OLIVIER HÄHNI, Syndic, revient sur le point 6 avec la remarque d'Alain Werly sur le vice de forme se trouvant sur le préavis (signature par trois personnes). Après vérification auprès de la préfecture, un préavis doit être signé par le Syndic et la secrétaire pour qu'il soit valable. Il peut comporter une troisième signature sans pour autant qu'il y ait un vice de forme. Cette procédure est courante dans d'autres communes. Le Syndic tient encore à rappeler que la commission des finances devrait siéger à cinq personnes, le suppléant étant là pour remplacer un membre absent et non pour siéger à six personnes.

### **3. Assermentations**

Trois personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Eva Chappuis
- Yves Probst
- Jonathan Déray

### **4. Préavis 2019/03 « Règlement communal sur la gestion des déchets »**

JEAN MAURICE HENZER, explique que ce règlement a dû être réadapté pour être aux normes cantonales et pour être conforme aux règles cantonales. Les tarifs mentionnés sur la directive municipale sont déjà en vigueur depuis le 01.01.2019. Pour terminer, il rappelle que le compte « déchetterie » doit s'autofinancer.

ALAIN HÜGLI, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier recommande d'accepter ce préavis.

KAREN HENRY, s'interroge sur le fait d'exonérer certaines entreprises. Elle estime que cette exonération n'est pas justifiée pour ces entreprises car celles-ci produisent ou produiront dans le futur quelques déchets. De plus, la taxe pour les personnes privées a augmenté.

JEAN MAURICE HENZER, répond que la Municipalité a mis en place ces conditions d'exonération dans le règlement à la suite des remarques de la commission de gestion à ce sujet. Il rappelle qu'il s'agit de « petites entreprises » tels qu'une agence de voyage ou un cabinet ergothérapeute et qu'il faut remettre cela dans le contexte de notre Commune. L'article 12, alinéa 4 du règlement mentionne exactement les critères répondant à une possible exonération de la taxe.

ROGER STETTER, ajoute que les deux entreprises domiciliées à Moudon pour lesquelles il est trésorier, sont également exonérées de la taxe déchet.

**Décision :** le préavis 2019/03 est accepté à la majorité moins 4 avis contraire et 5 abstentions.

### **5. Préavis 2019/04 « Arrêté d'imposition 2020 »**

OLIVIER HÄHNI, Syndic, propose de diminuer le taux d'imposition de 2 points soit à 76. Cette baisse est possible grâce à une bascule d'impôt par le Canton. En effet, le financement de l'AVASAD (soins à domicile) sera désormais pris en charge par le Canton avec pour résultat une baisse de 1.5 point pour les communes. Par ailleurs, une phase de stabilité est en cours avec les nouveaux habitants ce qui permet de meilleures projections. Cela ne veut pas dire que dans le futur il n'y aura pas lieu de re-augmenter ce taux au vu de la hausse permanente de la facture sociale ou encore des coûts de l'école.

KAREN HENRY, présidente de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport et propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2020.

**Décision :** le préavis 2019/04 est accepté à l'unanimité.

### **6. Communications Municipales**

**Loïc BARDET**

Transports publics :

- Les travaux sur la ligne CFF Moudon-Palézieux sont terminés et les trains circulent à nouveau.
- Des travaux auront lieu dès mi-octobre pour une année dans le secteur de la Croix-d'Or afin de sécuriser cet endroit.

Bâtiment du collège : Les travaux concernant les problèmes d'infiltrations d'eau dans l'annexe auront lieu entre le 14 et 25 octobre. Un échafaudage sera installé les jours précédents.

Maison communale :

- Les travaux d'assainissements pour les canalisations ont été effectués.
- Le drapeau des JOJ, Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, flotte devant le bâtiment communal. Il a été amené par deux enfants du village le 19.09.2019 et restera jusqu'à la fin des JOJ en janvier 2020.

Grande Salle :

- Un défibrillateur a été installé à l'entrée. Une formation sur son fonctionnement aura lieu lors du prochain conseil de décembre.
- L'installation d'une nouvelle sonorisation et d'un écran auront lieu durant les prochaines vacances scolaires. Cela occasionnera une nouvelle orientation des tables pour les prochains conseils.
- Les travaux d'isolation sur la scène auront également lieu aux prochaines vacances scolaires.

**JEAN MAURICE HENZER**

PGA : le projet est toujours entre les mains du Canton qui prend beaucoup de temps pour la consultation. La subvention de CHF 34'000.00 est confirmée puisque le délai pour déposer le projet a été respecté.

Déchetterie : le projet pour le réaménagement de la déchetterie est en cours. Il faut s'attendre à un budget de CHF 700'000.- pour une déchetterie couverte avec deux voies. Concernant la motion faite par Roger Stettler lors du dernier conseil sur les déchets alimentaires, la Municipalité a pris acte et une commission sera nommée pour le prochain conseil de décembre.

NICOLAS KÜFFER demande si l'emplacement de la déchetterie est prévu ailleurs ? Réponse : non, elle restera au même endroit.

PATRICIA DUMAS demande s'il est vraiment indispensable de couvrir la déchetterie ? Réponse : oui surtout pour éviter que les bennes prennent l'eau ou la neige en étant ouvertes.

FLORENT BAYS revient sur le lieu de la déchetterie et demande s'il n'y aurait pas moyen de la prévoir ailleurs. Réponse : la Municipalité y a déjà pensé mais il n'y a pas d'autres terrains communaux de disponible sans devoir dézoner du terrain agricole ou réaménager une parcelle. La déchetterie actuelle se situe sur un terrain communal et se trouve sur un trajet centré.

NICOLAS KÜFFER demande qu'en est-il du terrain situé à l'ancienne Step ? Réponse : ce terrain appartient au SIEMV et est trop petit. De plus, les chemins y menants ne sont pas adaptés à un trafic supplémentaire (voitures et camions pour l'évacuation). Cependant, la Municipalité a loué cette surface afin d'y prévoir une zone de dépôt pour les déchets de branchage et éventuellement de gazon.

**YVAN CHERPILLOD**

Forêts : le bostryche a fait des dégâts. Une coupe de 160 m<sup>3</sup> a eu lieu d'urgence au refuge de l'Arrêt. En ce moment, une autre coupe privée est en cours sur le chemin du stand et 30 m<sup>3</sup> ont été martelés dans le bois de la Fayette.

Eaux rapport d'analyse :

- En 2018, 103 paramètres ont été pris en compte pour les analyses chimiques contre 19 en 2016 et 95 en 2017.
- Dans les 103 paramètres, il apparaissait une valeur de chlorothalonil trop élevée. Le chlorothalonil est un fongicide utilisé pour protéger les plantes dans les grandes cultures et les vignes.
- En novembre 2018, des échantillons ont été pris individuellement dans toutes les arrivées de sources (trois à la Tuayre et une au Crottet). Une valeur de chlorothalonil sur un des captages de la Tuayre était trop élevée selon la norme en vigueur à ce moment et ce captage a été fermé.
- Une séance d'information aux agriculteurs a eu lieu avec la participation de la DGAV et l'inspecteur cantonal des eaux.
- La Municipalité a conseillé aux agriculteurs de ne plus utiliser ce produit bien qu'il soit toujours homologué.
- Avril 2019 : l'union européenne déclare ce produit pertinent ce qui veut dire que la dose à ne pas dépasser est de 0.1 µg (microgramme ou millionième de gramme) par litre contre 1 µg.
- 08 août 2019 : l'office fédéral de la sécurité alimentaire décide d'utiliser le même seuil pour la Suisse que l'EU. Les distributeurs d'eaux ont jusqu'en 2021 pour répondre aux nouvelles exigences.
- Septembre 2019 : des analyses ont été refaites et les résultats ont donné 0.2 µg par litre ce qui est le double de la dose autorisée. Le 1<sup>er</sup> octobre, tous les captages de la Tuayre ont été mis hors service car les valeurs y étaient les plus hautes.
- Désormais seul le captage du Crottet est actif mais il n'est pas suffisant pour alimenter les besoins de la Commune ce qui l'oblige à acheter de l'eau à l'AIEJ.
- De nouvelles analyses auront lieu fin octobre 2019.
- Pour info, d'autres communes ont aussi les mêmes problèmes.
- Pour terminer, il faut savoir que ce produit est toujours autorisé et homologué.
- Une possibilité existerait avec un filtre à charbon actif.

Epuration : Le SIEMV organise une séance d'information à Mézières le 19.11.2019 concernant la nouvelle future association intercommunale de l'épuration des eaux de la Moyenne-Broye.

CHRISTOPHE CHAPPUIS demande si l'eau de l'AIEJ est bonne ? Réponse : des analyses précises par captage ont eu lieu mais les résultats n'ont pas encore été donnés. Il se pourrait que l'eau de Vucherens soit aussi touchée par ce fongicide.

PATRICIA DUMAS demande qui utilise ce produit et pourquoi la Confédération l'autorise ? Réponse : l'information a été faite aux agriculteurs mais c'est impossible de l'interdire.

LOIC BARDET confirme que la Commune ne peut pas interdire un produit qui est légal. Ce produit est utilisé depuis des années et le problème provient surtout du métabolite du chlorothalonil lors de sa décomposition qui s'étend sur des années. C'est principalement l'accumulation de ce métabolite dans les eaux souterraines qui crée ces problèmes. L'autorisation de ce produit sera certainement retirée sous peu.

MICHEL PACHL demande combien de temps ce produit reste dans les nappes phréatiques ?

ROGER STETTLER pense qu'une solution pourrait être d'établir une zone des sources et de négocier une convention avec les agriculteurs tout en sachant que ce processus sera très long. Réponse : oui c'est une solution mais il faut créer la zone et cela prendra beaucoup de temps.

NICOLAS KÜFFER est du même avis que Roger Stettler pour la création d'une zone de protection des sources. Il ne faut pas attendre que les produits soient interdits pour établir des règles et il est possible qu'à l'avenir d'autres produits soient aussi interdits.

JACQUES DE HALLER précise qu'au niveau européen, l'autorisation de ce produit n'a pas été renouvelée au printemps passé mais qu'en Suisse les décisions ne vont pas si vite. La Commune ne peut pas l'interdire en l'état actuel des choses. Cependant, cette norme de 0.1 µg par litre est très sévère et prudente. C'est un avis de précaution et ces résultats n'auraient pas créé de problème il y a 10 ans.

BERNARD DRAPEL demande quel était le taux de la 1<sup>ère</sup> analyse. Réponse : 0.323 avant qu'on ferme les trois captages mais celle du Crottet était à 0.02 (5x en dessous de la norme).

#### **STEPHANE THONNEY**

Routes : divers petits travaux d'entretien ont commencé récemment. Ces travaux sont répartis à différents endroits du village. Le chantier privé sur la route du Borgeau a pris beaucoup de retard et la Municipalité essaie de faire accélérer les choses. Le préavis 2019/02 pour la création d'un collecteur d'eau à Seppey est terminé et le budget de CHF 37'000.- a largement été respecté.

Eclairage public : un entretien a été réalisé à la fin de l'été.

ALAIN WERLY revient sur l'éclairage public au Bourg-Dessus. Cette lampe n'est toujours pas installée malgré les promesses faites en 2018 ! Cela devient vraiment dangereux pour les enfants qui vont à l'école et ce n'est pas aux bordiers d'éclairer un chemin communal. Réponse : il s'agit d'une seule lampe publique et à la suite de travaux, le tube a été malheureusement écrasé. Des travaux de génie civil sont prévus et dès que ceux-ci seront exécutés, l'électricien pourra mettre en marche le lampadaire.

#### **OLIVIER HÄHNI,**

Elections 2021 : un choix est à faire quant au mode de fonctionnement du conseil à savoir rester un conseil général ou opter pour un conseil communal. La Municipalité est d'avis de rester en conseil général mais si des membres souhaitent passer en conseil communal, une motion doit être déposée au plus tard au prochain conseil pour que la décision puisse être prise au conseil du mois de juin 2020.

Postulat pour l'acquisition d'un radar : après vérification auprès de la préfecture, la réponse de la Municipalité doit passer par l'étude d'une commission pour être présentée au conseil. C'est la commission des finances qui s'en chargera avec l'étude du budget 2020.

#### **APERO :**

- Le budget de plus de 11 mio a été accepté mais a entraîné beaucoup de discussions.
- Prix à l'habitant est passé de CHF 130.- à CHF 150.- avec une projection pour 2023 à CHF 204.-
- Le 80% du budget est représenté par les salaires. Le salaire des mamans de jour a été augmenté avec un 13<sup>ème</sup> salaire et une semaine de vacances supplémentaire.
- Les structures d'accueil ont déjà un fort taux d'occupation et il reste toujours beaucoup de demandes.
- Collège de Carrouge : une structure supplémentaire sera ouverte.

- Le nombre d'enfants est toujours en augmentation.
- Toutes les raisons évoquées ci-dessus font que les coûts sont en constante augmentation.

ASIJ :

- Un crédit d'étude est en cours pour la réfection de la verrière côté cuisine à la suite d'infiltrations d'eau au collège du Raffort.
- Le budget 2020 a été accepté.
- 30.10.2019 aura lieu une séance d'intercommunale au sujet de la demande d'un crédit de construction de CHF 37.5 mio pour le nouveau collège de Carouge.
- Projet énorme avec 24 classes, une salle de gymnastiques triple et une UAPE. Ce projet est primordial pour notre région.
- L'entreprise HRS a été choisie.
- Actuellement le prix à l'élève est de CHF 4'600.00 et passera à CHF 5'500.00 mais il redescendra par la suite grâce aux amortissements.
- Le moment est idéal pour construire avec les taux d'intérêts bas.

PATRICIA DUMAS soutient vivement ce projet car il apportera beaucoup pour la vie de notre région, pour les associations sportives ainsi que pour les sociétés locales.

ALAIN WERLY demande si le plafond d'endettement a été touché ? Réponse : non

STEVE SCHORDERET demande si le poste du contrôle des habitants a été repourvu ? Réponse : oui mais cela n'est pas encore officiel.

## 7. Divers et propositions individuelles

RAPHAËL LANFRANCHI annonce la date du prochain Conseil du 05.12.2019 et rappelle que les prochaines votations fédérales auront lieu le 20 octobre 2019 et invite tous les scrutateurs et suppléants à être présents. Il remercie d'avance Loïc Bardet pour le repas de midi.

ROGER STETTLER informe qu'une révision de la loi « LEDP » est en consultation. Ceci aura des incidences sur les conseils généraux avec par exemple un électeur qui doit s'annoncer 12 semaines avant l'assermentation afin d'éviter une menée sur un sujet précis. Les élections municipales devraient se passer sur 2 jours. Il demande si la Municipalité a été consultée et si elle s'est prononcée sur cette consultation. Réponse de OLIVIER HÄHNI : non la Municipalité ne s'est pas prononcée. Cependant il en a été discuté et le droit de récusation peut être utilisé pour éviter une menée. ROGER STETTLER : dans ce nouveau projet de loi, les membres qui ne viennent pas deux fois de suite pourraient être exclus du conseil. Le quorum n'est pas un problème dans notre commune puisque la participation est toujours active. ROGER STETTLER rappelle que les ordres du jour et les préavis se trouvent sur le site internet de la Commune.

NICOLAS KÜFFER émet une remarque sur le futur départ à la retraite du boursier. Est-ce qu'il serait possible de changer les règles et lui prolonger son contrat. Réponse de OLIVIER HÄHNI : un arrangement a été trouvé et le boursier finira les comptes 2020 avec leur clôture sur 2021. Un tout grand merci lui est déjà adressé pour son excellent travail.

FLORENT BAYS annonce la traditionnelle soirée « Burger » du week-end, les 4 et 5 octobre.

YANN PERRET remercie la Commune pour la mise à disposition des infrastructures et le village pour la très bonne participation à la course des Taleines. Ce fut une très belle édition avec un record de 476 coureurs. Prochaine édition : 26.09.2020.

SIBYLLE BAYS annonce qu'il y aura les fenêtres de l'Avent cette année. Un tout ménage sera distribué prochainement.

RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun et remercie la Jeunesse pour la tenue de la buvette. La séance se termine à 21h45.

---

RAPHAËL LANFRANCHI, Président



CDH

---

CAROLINE DUTOIT, secrétaire